



# La Commune



## En défense de la loi de 1905

Centenaire


La séparation de l'État et des Églises est un fil rouge dans la lutte des classes en France. Il est du devoir de tout militant ouvrier et de tout laïque de la défendre bec et ongles. Le 17 septembre, 170 laïques, responsables syndicaux, élus, militants ouvriers se sont retrouvés près de Montpellier pour affirmer leur attachement à cette loi et leur opposition à toute tentative de modification, ou de "toilettage" de la loi. Le banquet qui les a réunis est le résultat d'un accord entre les six organisations signataires de l'appel ci-dessous, adopté en février 2005.



## La Commune

*Pour un Parti des Travailleurs*

Appel aux laïques pour la commémoration de la loi de séparation, loi de 1905.

Au moment où s'affirme la continuité des remises en question de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État, il est nécessaire de rappeler que cette loi de caractère universel est la matérialisation du combat engagé dès le siècle des lumières. En 1791, le Congrès américain ratifie le 1er amendement à la Constitution, s'interdisant par là même de promulguer " *aucune loi qui touche l'établissement ou interdit le libre exercice d'une religion* ", formule dont Thomas Jefferson écrit le 1er janvier 1802 qu'elle érige " *un mur de séparation entre l'Église et l'État* ". 

1795, pendant la grande Révolution française, 1871 avec la Commune de Paris sont d'autres étapes sur ce chemin qui trouve une première conclusion dans la loi promulguée le 9 décembre 1905 et dont voici les principes fondateurs :

Article I : La République garantit la liberté de conscience [...].

Article II : La République ne reconnaît, ne subventionne, ne salarie aucun culte [...].

### De Debré à Jack Lang

La liberté absolue de conscience est une des garanties fondamentales de l'égalité des droits de tous les citoyens. C'est à l'aune de ces principes qu'on doit juger la conduite de chacun. La volonté de tous les cultes de s'introduire dans la sphère publique est la négation de la liberté de conscience. [...]

Diverses mesures ont porté des coups aux principes de laïcité. Tout particulièrement la loi Debré de 1959 contre laquelle se sont dressés des millions de laïques avec le serment de Vincennes du 19 juin 1960 rappelle la volonté des laïques de " *lutter sans trêve ni répit pour l'abrogation de cette loi* ".

Cette politique de remise en cause s'est poursuivie par d'autres lois ou accords (Guermeur, Lang-Cloupet, etc.) contraignant les collectivités locales et territoriales au financement public des établissements privés, à 95 % catholiques.

### **Le statut d'Alsace-Moselle**

Les attaques contre la laïcité ne se limitent pas au seul enseignement public. La reconnaissance des religions dans la sphère publique et le recours politique qu'elles seraient censées avoir représenteraient une grave atteinte à la démocratie. Les propos de certains hommes politiques souhaitant placer le religieux au cœur de la société et la proposition de modifier la loi de 1905 pour autoriser le financement de lieux de culte nous alertent sur les dangers de nouvelles atteintes contre la démocratie .

Nous n'acceptons pas que soit maintenu le statut d'Alsace Moselle contraire à la loi de la République et mettons en garde contre certains articles du traité constitutionnel pour l'Europe, en particulier l'article 51.3, qui, reconnaissant les Églises, demande à l'Union de maintenir avec elles " *un dialogue ouvert, transparent et régulier* ".

Rappelons enfin que Ferdinand Buisson, président de la Commission parlementaire chargé d'élaborer la loi de 1905, voyait dans celle-ci une étape : " *La séparation n'est pas le dernier mot de la révolution sociale, mais elle en constitue indéniablement le premier* "

Les organisations soussignées appellent au rassemblement des laïques pour faire de la commémoration de la loi de 1905 un moment du combat pour son rétablissement et son application.

**Amis de la Mémoire Pédagogique,  
Association des Cercles de Défense Laïque (ACDL),  
Cercle Condorcet,  
Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN),  
Démocraties-Languedoc,  
Fédération de l'Hérault de la Libre Pensée.**

---

Modifié le vendredi 27 janvier 2006

---

## Voir aussi dans la catégorie **Dossiers**



### Dossier La Commune de Paris 150e anniversaire

Notre journal La Commune propose à ses lecteurs deux dossiers consacrés au 150e anniversaire de la Commune de Paris : le premier, dans le numéro 127, retrace, à la lecture de La Guerre civile en... >>



### Dossier santé

30 004 morts : le bilan du COVID-19 en France est le résultat de 40 ans d'attaques de l'hôpital public ! TOUS COUPABLES ET RESPONSABLES ! En France, la population paye un très lourd tribut humain,... >>



### Le projet Macron de réforme des retraites en 10 questions-réponses

L'histoire de notre système de retraites par répartition, celle de sa casse, des « réformes » successives et des discours qui les accompagnent, est essentielle pour comprendre le projet Macron,... >>



Qu'est-ce que l'Union européenne ?



Première partie Nous sommes partisans de la rupture avec l'Union européenne et ses institutions. Nous militons pour l'abrogation des traités dit « européens » et inconditionnellement pour «... »

---

## Un VRAI travail Un VRAI salaire



Comment naît le besoin d'un parti des travailleurs

« Personne ne nous représente ». Cet ouvrier de Roubaix sollicité par le Point 1 à propos des élections exprime la sensation de millions de salariés. Beaucoup de gens ne supportent plus ces... »



Pourquoi militer avec La Commune ?

Notre journal La Commune paraît depuis bientôt vingt-cinq ans. Notre site web met à disposition de tous quinze années d'archives (articles - documentation - lettres d'information -... »

---